

**CONSEIL MUNICIPAL**

Compte rendu de la séance du mercredi 7 juillet 2021 à 20h00.

Date de convocation : 30 juin 2021.

Date d'affichage : 15 juillet 2021.

L'an deux mil vingt et un, le sept juillet à vingt heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de M. Robert LUQUET, Maire.

**Présents** : MM. Robert LUQUET, Jean-André GUILLERMIN, Dominique JOBARD, Bernard FAVRE, Bernard COTTIN, Benoît MEILHAC et Mmes Françoise MATHIEU-HUMBERT, Marie-Claude POTTIER, Florence CHEVASSON, Corinne MERLIN, Sophie DUMONTEL, Marie-France AULAS, Laure SEYDOUX, Virginie THIVENT, Sonia BLONDEAU.

**Excusé(es)** : M. Loïc COLTEL a donné procuration à M. Robert LUQUET, M. Jacques PEREIRA a donné procuration à M. Bernard COTTIN, M. Nicolas LATHUILLIERE a donné procuration à Mme Virginie THIVENT, M. Willy BONFY.

**Absent(s)** : Néant

**Secrétaire de séance** : Mme Marie-France AULAS.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant la modification du tableau des effectifs pour le recrutement d'un agent. L'assemblée donne son accord à l'unanimité des présents sur la modification de l'ordre du jour.

**Désignation du secrétaire de séance.**

Le Conseil municipal, décide à l'unanimité des présents de ne pas avoir recours au vote à bulletin secret et de désigner Mme Marie-France AULAS comme secrétaire de séance.

**DELIBERATIONS :**

**2021/2605/039 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 26 mai 2021.**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 26 mai 2021.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

**2021/0707/040 – Demande de fonds de concours pour l'école de musique annule et remplace la délibération 2021/2602/010.**

Monsieur le Maire rappelle que le dispositif d'attribution de la subvention de Mâconnais Beaujolais Agglomération pour l'école de musique se fait désormais par l'attribution de fonds de concours aux communes.

Il propose de solliciter l'aide de MBA au titre du fonds de concours pour le fonctionnement des équipements communaux destinés à l'enseignement musical à hauteur de 22 500 €. Une convention sera établie avec MBA.

Après avoir entendu l'exposé du maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet présenté,
- D'autoriser le Maire à :
  - Signer le dossier de demande de fonds de concours ;
  - Signer les conventions afférentes ;
  - Signer tout acte et document afférent à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

**2021/0707/041 – Approbation du montant des attributions de compensation 2021 relatives à la compétence Petite enfance.**

M. Dominique JOBARD explique le mode de calcul fait par MBA en fonction des heures consommées par les familles. Il précise qu'en 2020 il y a eu une diminution du nombre d'heures due à la fermeture pendant le confinement, ce qui implique une diminution du coût pour la commune. M. Robert LUQUET fait savoir que le montant pour la commune est de 15 337,28 € pour l'année 2020. Il annonce que ce montant correspond à 9 352 heures consommées par les habitants de La Roche Vineuse pour l'utilisation de la crèche. M. Dominique JOBARD communique ensuite le tarif appliqué ainsi que le barème mis en place par MBA:

- \* référence de la fréquentation de l'année N-1 ;
- \* les 10 000 premières heures à 1,64 €/h ;
- \* les heures comprises entre 10 000 et 15 000 heures à 3,32 €/h ;
- \* les heures suivantes à 5,37 €/h.

**Adoption du rapport sur les attributions de compensation 2021 relatives à la compétence Petite Enfance**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son articles L.5216-5,

Vu l'article L. 1609 nonies C du Code général des impôts,

Vu les statuts de MBA, et notamment sa compétence supplémentaire « Action sociale d'intérêt communautaire »,

Vu la délibération n°2018-155 du Conseil Communautaire en date du 13 décembre 2018, modifiée, portant définition de l'intérêt communautaire en matière d'action sociale d'intérêt communautaire,

Vu la délibération n°2017-183 du Conseil Communautaire du 28 septembre 2017 portant adoption du rapport de la CLECT Petite enfance,

Vu le rapport 2 de la CLECT réunie le 13 septembre 2017, relatif aux compétences transférées de la petite enfance au 1<sup>er</sup> septembre 2017,

Vu la délibération n°2021-102 du Conseil Communautaire du 8 avril 2021 relative au montant des attributions de compensation 2021 relatives à la compétence Petite Enfance adoptée à la majorité des deux tiers telle que notifiée par MBA,

Considérant qu'il revient à la commune de délibérer sur le montant des attributions de compensation résultant du mode de calcul dérogatoire déterminé en 2017,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide d'approuver le montant des attributions de compensation pour 2021 de la compétence petite enfance à partir de l'évaluation et de la répartition dite « dérogatoire » votée en 2017, pour la commune de la Roche Vineuse, tel qu'indiqué dans le tableau en annexe de la délibération ;

PRECISE que la délibération sera notifiée à MBA.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 9

Coût Petite enfance dans le calcul des AC 2021						
Nb d'heures consommées en 2020 par commune	Evolution des heures	Coût par commune (1)	Dispositif amortissement pour hausse H>50 %/N-1 (2)	Total à déduire des AC 2021 (1)+(2)	Coût moyen horaire par commune	
supprimé						
coût unité 10 000 H						
coût unité + 5 000 H						
coût unité au-delà de 15 000 H						
<b>La Roche-Vineuse</b>	9 352	-2 737	15 337,28 €	0,00 €	15 337,28 €	1,64 €

**2021/0707/042– Renouvellement de la convention de mise à disposition de service entre Mâconnais Beaujolais Agglomération (MBA) et la commune de La Roche Vineuse pour l'entretien des espaces verts des ouvrages « bassin GEMAPI ».**

Le Maire rappelle au Conseil municipal que l'entretien de la digue était réalisé par les agents des services techniques de la commune, puis refacturé au syndicat du bassin versant (SIVOM de la Petite Grosne). Il explique ensuite que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 MBA a repris la compétence obligatoire en matière de

gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI). De ce fait, une convention est établie pour l'entretien de la digue. Il convient à présent de renouveler cette convention. Monsieur le Maire la présente au conseil municipal. Il évoque ensuite le projet de création du bassin de rétention à la Carrijaques qui sera un « bassin GEMAPI » et nécessitera d'être inclus dans la convention.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, décide, à l'unanimité des présents :

- d'approuver le renouvellement de la convention de mise à disposition de services entre MBA et la commune ;

- d'autoriser le Maire à signer les conventions ainsi que tout acte afférent à la présente délibération ;

Dit que la convention sera annexée à la délibération.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

**2021/0707/043 – Tarification des accueils de loisirs sans hébergement.**

Madame Florence CHEVASSON explique qu'il convient de réviser les tarifs des ALSH, pour les mercredis et les vacances scolaires pour l'année scolaire 2021-2022.

Elle propose de mettre en place 3 quotients familiaux afin de diminuer le nombre de barème et d'être en adéquation avec le restaurant scolaire, et d'appliquer une augmentation des tarifs de 2%.

Les tarifs définis à appliquer aux familles sont les suivants :

	Quotient de 0 à 655€	Quotient de 656 à 1000	Quotient supérieur à 1000
<b>La Roche Vineuse</b>			
journée complète	6,43	11,11	17,34
1/2 journée avec repas	5,88	7,44	13,52
1/2 journée sans repas	2,31	4,17	9,95
<b>hors la Roche Vineuse</b>			
journée complète	7,71	13,32	22,44
1/2 journée avec repas	6,32	8,54	15,56
1/2 journée sans repas	2,75	4,97	11,27

*Les tarifs indiqués prennent en compte les aides (CAF, MSA, CCAS ...) qui sont versées directement au CLEM.*

Mme Florence CHEVASSON rappelle que le CCAS verse une participation de 5 € par journée et 2 € par demi-journée au CLEM pour les familles ayant un quotient supérieur à 1 000 qui ne bénéficient pas des aides de la CAF. Pour l'année 2019 le CCAS a versé une aide de 3 570 € pour les quotients supérieurs à 1 000.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver les tarifs proposés selon les quotients familiaux pour le centre de loisirs du mercredi et des vacances

- d'autoriser le Maire à signer tout acte afférent à la présente délibération ;

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

**2021/0707/044 – Convention entre la commune et La poste pour la mise à disposition de la salle l'expo.**

M. Robert LUQUET rappelle la demande de La Poste pour la mise à disposition d'un local pour le temps méridien des facteurs. Il explique que la salle restera disponible le week-end et présente la convention pour la mise à disposition de la salle l'expo au profit de La poste. Après discussion il sera spécifié dans la convention qu'un état des lieux doit être fait lors de la mise à disposition du local et lors de sa restitution.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, décide, à l'unanimité des présents :

- d'approuver la convention de mise à disposition de la salle l'expo au profit de La poste en maintenant les coûts annoncés (location + ménages) ;
- d'autoriser le Maire à signer la convention ainsi que tout acte afférent à la présente délibération ;

Dit que la convention sera annexée à la délibération.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

#### **2021/0707/045 – Socle numérique dans les écoles élémentaires.**

M. Robert LUQUET donne la parole à M. Bernard COTTIN qui rappelle l'intention d'installer des équipements numériques à l'école (installation de vidéoprojecteurs et renouvellement des postes informatiques des enseignantes) et indique que le projet de la commune, d'un montant de 15 086.91€, est retenu par l'Education Nationale. Afin de finaliser ce projet, il convient d'autoriser le Maire à signer la convention afin de bénéficier du plan de financement de l'Etat (aide comprise entre 50 et 70% pour les ressources et équipements numériques).

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, décide, à l'unanimité des présents :

- d'autoriser le Maire à signer la convention ainsi que tout acte afférent à la présente délibération ;

Dit que la convention sera annexée à la délibération.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

#### **2021/0707/046 – Règlement intérieur du restaurant scolaire.**

Monsieur Robert LUQUET laisse la parole à Mme Marie-Claude POTTIER qui expose le travail fait en commission et notamment les modifications apportées au règlement intérieur.

Après échange et correction de quelques points, M. le Maire propose de valider ce nouveau règlement intérieur afin de le mettre en place immédiatement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- de valider le règlement intérieur du restaurant scolaire ;
- dit que le règlement sera annexé à la délibération.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

#### **2021/0707/047 – Modification du tableau des effectifs : suppression d'un poste et création d'un poste d'adjoint technique.**

Madame Marie-Claude POTTIER expose le recrutement d'un agent actuellement en CDD sur le poste de surveillance du temps méridien et de l'entretien des locaux à l'école. Elle propose de modifier le poste d'adjoint technique de l'agent qui effectue le ménage à l'école afin de lui ajouter les heures de surveillance du temps méridien et propose la modification suivante soit passage de 12.55/35<sup>ème</sup> à 18.81/35<sup>ème</sup>.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de supprimer le poste d'adjoint technique à 12.55/35<sup>ème</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 ;
- de créer un poste d'adjoint technique à 18.81/35<sup>ème</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 ;
- de charger le Maire de modifier le tableau des effectifs et de prendre l'arrêté nécessaire correspondant à la nomination de l'agent, d'effectuer la déclaration de vacance de poste au centre de gestion de la fonction publique territoriale de Saône et Loire, et l'autoriser à signer tout document se rapportant au recrutement et à la nomination de cet agent ;
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi d'agent technique territorial sont inscrits au budget, chapitre 012, article 6411.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

#### **POINT INSCRIT A L'ORDRE DU JOUR SANS DELIBERATION.**

## **QUESTIONS DIVERSES.**

Déclaration d'intention d'aliéner : Le Maire informe le conseil municipal qu'il a renoncé à deux droits de préemption, et les présente.

Mâconnais Beaujolais Agglomération : M. Robert LUQUET fait part d'un courrier de Mme Virginie LONCHAMP informant de sa nomination au poste de directrice du théâtre de Mâcon à compter du 1<sup>er</sup> septembre. Elle propose de passer dans toutes les communes de MBA pour se présenter et présenter ses projets.

Travaux en mairie : M. Robert LUQUET informe les élus que les travaux à l'accueil et dans les bureaux de la mairie sont terminés. Il reste quelques travaux d'aménagement sur le point poste.

## **TOUR DE TABLE :**

Panneau d'information : M. Dominique JOBARD demande des informations suite à l'arrêt du panneau d'information place du Chaucher. Mme Françoise MATHIEU-HUMBERT explique que suite au piratage du panneau il a été décidé de ne plus l'utiliser. M. Bernard COTTIN fait savoir que ce piratage a engendré une surfacturation de 850 €. L'installation d'un système plus fiable serait assez onéreuse. Mme Françoise MATHIEU-HUMBERT rappelle la mise en place de PanneauPocket pour informer la population.

Commission communication, économie, culture et animation : Mme Françoise MATHIEU-HUMBERT informe que le feuillet d'information sera distribué prochainement. Une séance de cinéma en plein air est organisée le 21 juillet 2021 dans le parc municipal à 22 heures. Le film diffusé sera « Donne-moi des ailes ». En cas de mauvais temps la séance aura lieu à la salle des fêtes.

Zéro phytosanitaire : Mme Corinne MERLIN sollicite les commissions environnement et voirie afin de mettre en avant la difficulté à gérer le zéro phytosanitaire. Elle propose de faire un état des dépenses initialement attribuées aux produits phytosanitaires afin de pouvoir octroyer ce montant à l'entretien de la voirie, et ainsi mettre en place un programme pour définir des priorités. Divers points de vue sont évoqués dans le débat.

Assainissement : M. Dominique JOBARD fait savoir que les travaux de la station d'épuration avancent doucement suite à des problèmes d'approvisionnement des fournitures.

Syndicat des Eaux : M. Dominique JOBARD porte à connaissance la mise en place d'un groupement de commande au niveau de MBA pour l'élaboration du schéma directeur. Il annonce ensuite que les travaux pour le remplacement de la conduite d'eau dans la galerie du TGV, initialement prévus au programme de travaux de 2019, repoussés en raison de la crise sanitaire puis des inondations dans la galerie, vont débiter le 19 juillet.

Commission forêt : M. Dominique JOBARD indique que les chênes derrière La Lie seront vendus en septembre, le volume de bois est estimé à 61m<sup>3</sup>.

En 2022, les pins dans la forêt de Nancelle vont être exploités. L'ONF s'occupe de faire couper les châtaigniers qui poussent au milieu des pins avant leur exploitation.

Schéma de Cohérence Territorial : M. Dominique JOBARD a assisté à la réunion du comité syndicat du SCOT. Le bureau d'étude proposait un objectif d'augmentation de la population du bassin de 0.4% par an entre 2022 et 2040. Suite à diverses remarques lors de cette réunion il a été décidé de porter cette augmentation à 0.6%. Une répartition différente sera faite 0.8% pour Mâcon, 0.5% pour la périphérie hors Clunisois, 0.6% pour les centres bourg et 0.4 % dans le Clunisois.

## **Dates :**

- 14 juillet 2021 à 10h30 : cérémonie au monument aux morts suivie de la remise des grades aux pompiers. Concours de pétanque l'après-midi puis feu d'artifice à 22h30 ;
- 21 juillet 2021 à 22h00 : Séance de cinéma en plein air « Donne-moi des ailes » dans le parc municipal ;
- 27 août 2021 : Concert du Vieux St Sorlin (à confirmer) ;
- 3 septembre 2021 à 20h00 : conseil municipal ;
- 27 octobre 2021 à 20h00 : conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par le Maire à 22h10.

*Le prochain Conseil municipal se tiendra le 03 septembre 2021 à 20h00.*